

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<p>Nombre de conseillers En exercice : 15 Présent : 12 Procuration : 3 Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0 <u>Réf : 2269</u> Remboursement frais bénévoles bibliothèque municipale</p>	<p>L'an deux mille vingt-deux le un juin Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire)</p> <p><u>Date de convocation</u> : 25 mai 2022</p> <p><u>Présents</u> : - M. MUFFAT Michel (la Ranche) - M. MUFFAT Bruno - M. DENNE Jean – Claude - M. GAILLARD Guy - Mme MICHAUD Sonia - M. ROSSET André - Mme SIBIL Christine - Mme TAVERNIER Marie – Laure - M. COCCOZ Patrick - - Mme MCQUADE Alisha - Mme QUOEX Valérie - M. DUCHEMIN Vincent -</p> <p><u>Absents ou excusés</u> : M. BRAIZE Richard - M. MUFFAT Michel (la Glière) - Mme MICHAUD Carole</p> <p><u>Procuration</u> : M. BRAIZE Richard à Mme TAVERNIER Marie M. MUFFAT Michel (la Glière) à M. MUFFAT Michel (la Ranche) Mme MICHAUD Carole à Mme TAVERNIER Marie</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Mme SIBIL Christine</p>
---	---

Madame Valérie QUOEX, propose au conseil municipal de prendre en charge financièrement les frais de déplacement des bénévoles de la bibliothèque, sur la base définie dans la délibération des remboursements de frais aux élus en date du 9 mars 2022.

Elle propose aussi de valider la charte du bibliothécaire volontaire ci-jointe.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

* **ACCEPTE** de prendre en charge financièrement les frais de déplacement des bénévoles de la bibliothèque, sur la base définie dans la délibération des remboursements de frais aux élus en date du 9 mars 2022.

* **VALIDE** la charte du bibliothécaire volontaire ci-jointe.

* **CHARGE** Monsieur le maire de tous les actes relatifs à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Montriond le jour, mois et an que dessus.
Certifié exécutoire

Après transfert- en Sous-préfecture

Le Maire
DENNE Jean - Claude

